

Collection

**Working**  
paper

# **Lutte contre la pauvreté en Europe**

## **Le rôle des partenaires sociaux**

Par Milena Mathé et Lisa Barutel

**Avec une collaboration de Henri Lourdelle, Conseiller à la  
Confédération Européenne des Syndicats**

Novembre 2010

Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

*Pour la Solidarité* organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66B – 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

[info@pouglasolidarite.be](mailto:info@pouglasolidarite.be)

[www.pouglasolidarite.be](http://www.pouglasolidarite.be)

# Les cahiers de la Solidarité

## Collection dirigée par Denis Stokkink

Marie Brandeleer, *La lutte contre la pauvreté en Europe et en France*, Les Cahiers de la Solidarité n°24, série Cohésion sociale et économie sociale, 2010

*Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*, Les Cahiers de la Solidarité n°23, série responsabilité sociétale des entreprises et diversité, 2010

*Concilier la vie au travail et hors travail*, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010

*Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°22, 2009

*Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe*, Série développement durable et territorial, n°21, 2009

Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009

Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009

*Europe et risques climatiques*, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, série Développement durable et territorial, n° 18, 2009

Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009

*Europe, énergie et économie sociale*, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008

*Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable et territorial et politique de la ville, n°12(n°13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007

*La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et du secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 8, 2006

Éric Vidot, *La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?* Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 7, 2006

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 6, 2006

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 5, 2004

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 4, 2004

*Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 3, 2004

*Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 2, 2004

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 1, 2004

### Introduction

2010 est une année charnière entre un contexte de sortie de crise économique et le lancement de la stratégie Europe 2020, qui intègre des objectifs chiffrés en termes de lutte contre la pauvreté. 2010 est aussi l'année de lutte contre la pauvreté en Europe et la Présidence belge s'est fait un point d'honneur à soutenir les politiques sociales inclusives et à réduire de manière significative le nombre de personnes en situation de grande pauvreté en Europe. Notre continent (pourtant dit « développé ») abrite aujourd'hui plus de 80 millions de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté<sup>1</sup>. Les inégalités se creusent mais la construction européenne ne peut se faire de manière duale : c'est pourquoi tous les acteurs doivent travailler de concert pour lutter efficacement contre ce fléau qu'est la pauvreté.

Un des moyens d'action pour sortir de la précarité est l'**inclusion par le marché de l'emploi** (encore appelée « inclusion active ») et sur lequel les partenaires sociaux ont un rôle à jouer. Cette thématique a fait l'objet de nombreux séminaires ces dernières semaines, témoignant de l'importance de cet instrument et de l'appropriation qui doit s'en suivre tant par la classe politique et les autorités publiques que par la société civile et les partenaires sociaux.

L'inclusion par l'activation est une étape essentielle pour sortir de la pauvreté : accéder au marché du travail permet à l'individu de se sentir utile, de (re)créer des liens sociaux et d'avoir le sentiment de ne plus être dépendant du reste de la société, autrement dit de retrouver sa dignité. Toutefois, aujourd'hui, avoir un emploi n'est plus le synonyme d'une inclusion sociale réussie : 8% des travailleurs en Europe sont des travailleurs pauvres (personnes qui travaillent mais dont le revenu ne permet de subvenir aux besoins propres ou à ceux de la famille). C'est pourquoi il est primordial de mener des actions qui reposent sur trois piliers : **encourager l'accès ou le retour à l'emploi, assurer la qualité de l'emploi et garantir l'accès à des services de qualité**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/pauvrete-monetaire.htm> : un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution du niveau de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

<sup>2</sup> Recommandation relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, 3 octobre 2008, Commission des Communautés Européennes

## I. Lutter contre la pauvreté par une politique inclusive sur le marché de l'emploi

« *La pauvreté est l'affaire de tous* » répète-t-on sur le terrain comme à Bruxelles. Oui, la pauvreté est l'affaire de tous, mais toute la population n'est pas sujette au même degré de risque. Les femmes, et particulièrement les femmes seules avec des enfants à charge, les jeunes peu qualifiés, les travailleurs de plus de cinquante ans et les minorités d'origine étrangère ont davantage de risques d'être confrontés à une situation de pauvreté, rappelle Lenia Samuel, Directrice générale adjointe de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des Chances à la Commission européenne, lors la conférence « Emploi et pauvreté » du 20 octobre dernier <sup>3</sup>. Il faut donc adapter les réponses aux groupes cibles que l'on veut atteindre.

De même, pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres, il convient d'identifier les mécanismes qui en sont à l'origine. Alexandre Goerne, membre du RECOWE<sup>4</sup>, University of Edinburgh, identifie trois causes principales à ce phénomène<sup>5</sup> : les bas salaires, le taux de participation au marché du travail dans le ménage et le coût des personnes à charge. Ces trois éléments ont servi à établir un plan d'action pour les partenaires sociaux à la signature d'un accord-cadre européen<sup>6</sup>.

### A. Accès et retour à l'emploi

Les séminaires des semaines passées, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », organisé par l'OSE le 20 octobre 2010, et « Les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique... », organisé par le Conseil National du Travail (CNT) et Pour la Solidarité (PLS) le 22 octobre 2010, ont proposé plusieurs pistes afin de faciliter l'accès au marché de l'emploi : création d'emploi et orientation vers de nouveaux segments (comme les emplois verts et les emplois blancs)<sup>7</sup>, création d'établissements pour

---

<sup>3</sup>Conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010

<sup>4</sup> Le RECOWE est un réseau d'excellence soutenu par le 6<sup>e</sup> Programme-cadre de l'Union européenne « Reconciling Work and Welfare in Europe ». L'objectif principal du RECOWE est de créer un réseau de recherche européen capable de dépasser la fragmentation de la recherche existante sur les questions du travail et l'aide sociale en Europe, <http://recwowe.eu/>

<sup>5</sup> Voir supra

<sup>6</sup> Accord-cadre du 25 mars 2010 sur les marchés du travail inclusifs européens

<sup>7</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010, A.article 19

la prise en charge de la petite enfance permettant aux femmes de réintégrer au plus vite le marché de l'emploi, allègement des charges patronales à l'embauche de personnes défavorisées, lutte contre les trappes à pauvreté et le travail au noir etc. Aujourd'hui, des actions existent et sont menées, avec plus ou moins de succès.

Une première initiative déjà existante dans plusieurs Etats membres, sans être suffisamment développée, est la mise en place de dispositions permettant aux employés ayant des personnes à charge de concilier leurs responsabilités personnelles avec leurs obligations professionnelles. En effet, en proposant une **organisation du travail plus flexible pour les salariés** (congés, horaires flexibles, travail à temps partiel volontaire, télétravail), l'entreprise accroît leurs capacités à pouvoir reprendre ou conserver un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel volontaire<sup>8</sup>.

En outre, le manque d'information sur les possibilités offertes par le marché de l'emploi – postes vacants, programmes de formation etc. – et le manque d'information sur les conditions de ces emplois ont été identifiés, dans l'Accord-cadre du 25 mars 2010 sur des marchés du travail inclusifs européens, comme l'un des principaux obstacles à l'entrée sur le marché du travail<sup>9</sup>. Les partenaires sociaux se sont ainsi engagés à concrétiser des **mesures spécifiques pour réduire l'opacité du marché du travail** : élaboration de plans d'action afin d'améliorer et/ou de restaurer l'image d'un secteur, organisation de campagnes de sensibilisation pour promouvoir la diversité de la main d'œuvre, diffusion d'informations relatives à la disponibilité d'emplois et de programmes de formation, etc.

Par ailleurs, le **droit à la formation** a fait l'objet de toutes les attentions. Dans une résolution<sup>10</sup> portant notamment sur les contrats de travail atypiques<sup>11</sup>, le Parlement européen a estimé que les formes atypiques d'emploi doivent prévoir contractuellement le droit à un parcours de formation pour les salariés. En effet, « *la formation reste un élément essentiel pour mieux armer les travailleurs en situation précaire et permettre la transition d'un emploi de courte durée vers un métier stable* », explique la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) lors de la conférence du 22 octobre dernier, organisée par le Centre National du Travail (CNT)<sup>12</sup>. Un accès plus large à la formation a été par ailleurs âprement discuté aux cours des séminaires qui se sont tenus dans le cadre de l'Année

---

<sup>8</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010, A.article 7

<sup>9</sup> Accord-cadre européen du 25 mars 2010 sur des marchés du travail inclusifs européens

<sup>10</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010

<sup>11</sup> La résolution définit comme « travail atypique » les nouvelles formes de contrats qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : travail à temps partiel, travail occasionnel, travail intérimaire ou à durée déterminée, travail à domicile et télétravail, emploi à temps partiel de 20 heures ou moins par semaine

<sup>12</sup> Colloque organisé par le Conseil National du Travail (CNT) en partenariat avec le Think Tank européen Pour la Solidarité, « Les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique », 22 octobre 2010, Bruxelles

européenne de lutte contre la pauvreté et semble être une option indispensable pour permettre à des jeunes peu qualifiés et à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences de base nécessaires pour s'orienter vers un secteur porteur de l'économie.

Enfin, la reconnaissance par la **validation des acquis de l'apprentissage informel<sup>13</sup> et non formel<sup>14</sup>** se met progressivement en place depuis quelques années et a également trouvé appui dans l'Accord-Cadre européen sur les marchés du travail inclusifs signé le 25 mars 2010 par les partenaires sociaux<sup>15</sup> (exemples du Consortium de Validation en Belgique francophone ou du programme de Validation des Acquis de l'Expérience, VAE, en France)<sup>16</sup>.

Le **dispositif des Titres-Services** comme outil d'insertion pour les personnes peu qualifiées a été mis en place en Belgique au 1<sup>er</sup> Janvier 2004. Ambitieux, le programme visait à la fois une augmentation du taux d'emploi en luttant contre le travail au noir et la création d'emplois peu qualifiés en soutenant les services de proximité. Il a en effet permis à certaines personnes d'accéder pour la première fois à un statut légal de travail et l'accès à la sécurité sociale. Toutefois, le système a soulevé quelques critiques : les partenaires sociaux ont notamment dénoncé les mauvaises conditions de travail et l'insécurité des emplois autour de ces titres services.

« *L'accès à l'emploi ne peut se faire au détriment de la qualité de l'emploi* », a insisté la représentante du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion social<sup>17</sup>.

---

<sup>13</sup> Apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. Source CEDEFOP, *Terminology of European Education and Training Policy*, p.94

<sup>14</sup> Apprentissage intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant. Source CEDEFOP, *Terminology of European Education and Training Policy*, p.134

<sup>15</sup> L'Accord-cadre européen sur les marchés du travail inclusifs engage les membres de BUSINESS EUROPE, de l'UEAPME, du CEEP et de la CES à promouvoir et mettre en œuvre celui-ci conformément aux procédures et pratiques propres aux partenaires sociaux au sein des Etats membres

<sup>16</sup> Valérie Jadoul, Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) lors du colloque « les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique... », vendredi 22 octobre 2010, CNT Bruxelles

<sup>17</sup> Colloque organisé par le Conseil National du Travail (CNT) en partenariat avec le Think Tank européen Pour la Solidarité, « Les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique », 22 octobre 2010, Bruxelles

## **B. La qualité des emplois pour sortir de la pauvreté et prévenir du risque**

La question de la qualité de l'emploi est sans doute le principal domaine sur lequel les partenaires sociaux ont pleinement les moyens d'agir. Ce point fondamental revient comme toile de fond de toutes les discussions. **Il n'y a pas d'inclusion sociale durable sans qualité dans l'emploi.** La notion de qualité est large : elle englobe les questions des conditions de travail et d'égalité des chances ou encore les réflexions sur l'implémentation d'un revenu minimum adéquat européen et l'accès à la formation continue pour permettre aux travailleurs de se perfectionner et d'évoluer.

Plus largement, l'emploi de qualité a souvent été associé au besoin de **services publics fondamentaux de qualité** en matière d'éducation, de santé et de transport. L'accès à ces services et la garantie de leur qualité sont en effet le corollaire d'un marché de l'emploi inclusif si l'on veut effectivement permettre aux personnes en situation précaire de sortir de la pauvreté. Dans l'Accord cadre du 25 mars 2010 sur les marchés du travail inclusifs, les partenaires sociaux consacrent une annexe aux recommandations à l'égard des pouvoirs publics et des autres acteurs. Ils recommandent notamment, en parallèle de leurs actions, des services pour l'emploi et des services de conseils à la carrière efficaces, des systèmes d'éducation et de formation mieux adaptés aux besoins des personnes et du marché du travail et le développement de la participation active des adultes à l'éducation et à la formation continue, indépendamment de leur bagage éducatif antérieur. Enfin, ils demandent de veiller à la disponibilité, à l'accessibilité, à la durabilité et à la qualité des infrastructures sociales et physiques telles que les transports, les soins, les écoles et le logement<sup>18</sup>.

Par ailleurs, les **droits fondamentaux des travailleurs** ne sont pas suffisamment respectés partout en Europe, en raison du développement des emplois atypiques, souvent synonyme d'insécurité et d'instabilité. « *La crise et la concurrence accrue sur le marché de l'emploi ont dégradé les conditions de travail sur le marché de l'emploi* », s'est inquiété Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances, lors de la conférence « *Emploi et Pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté* »<sup>19</sup>, avant de continuer « *la relance, qui va trop souvent de paire avec l'augmentation des travailleurs pauvres, ne peut se faire sur la base de dumping social* ». La résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels

---

<sup>18</sup> Accord cadre du 25 mars 2010 sur les marchés du travail inclusifs, Annexe 1, Recommandations aux pouvoirs publics et autres acteurs

<sup>19</sup> Conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, « *Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté* », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010



sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, sur la base des recommandations de l'OIT de 2006, consacre un paragraphe sur la nécessité de garantir à tout salarié un ensemble de droits fondamentaux et recommande que les priorités d'une réforme du droit du travail concernent « *l'extension urgente de la protection des travailleurs dans les formes atypiques de l'emploi, le regroupement des contrats atypiques dans un souci de simplification, la création durable de relations de travail normales et la clarification de la situation du travail salarié y compris une action préventive relative à la santé et à la sécurité des travailleurs atypiques* »<sup>20</sup>. La résolution souligne que « *la récurrence de formes atypiques d'emploi doit être un choix personnel et non une obligation imposée par les nombreux obstacles qui entravent l'accès au marché du travail pour certains groupes ou par le manque d'emplois de qualité* »<sup>21</sup>.

L'organisation SOLIDAR a lancé en 2010 une campagne de sensibilisation pour promouvoir le **travail décent**<sup>22</sup>. A de multiples reprises, l'organisation a pris la parole pour alerter les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sur les dérives que présentent les nouvelles tendances que sont le télétravail ou le statut de « faux indépendant »<sup>23</sup>. Il s'avère en effet que ces outils, qui avaient été présentés comme des alternatives permettant aux travailleurs de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, ont finalement et avant tout accentué la précarisation des personnes et les ont éloignées des programmes de formation tout au long de la vie<sup>24</sup>.

« *L'économie de la connaissance implique un besoin très important de formation* », a expliqué Joëlle Milquet, lors de la conférence Emploi et Pauvreté. Encourager la création et l'accès à des emplois qui nécessitent peu de qualifications n'est pas une solution d'inclusion durable. **Permettre l'accès à la formation** à tous les stades du développement personnel et particulièrement pour les jeunes peu qualifiés, est un enjeu primordial en Europe. Par ailleurs, **l'adéquation entre les offres de formations et les besoins sur le marché de l'emploi** doit être davantage prise en considération. La Confédération Européenne des Syndicats

---

<sup>20</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010, A.article 6

<sup>21</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010, A.article 13

<sup>22</sup> En 2010, sept organisations membres du réseau SOLIDAR ont lancé le projet « Decent Work for all : Making Migration Work for Development »

<sup>23</sup> Mathias Maucher, SOLIDAR a employé le terme de « faux indépendants » lors de sa présentation sur le travail décent à la conférence du 20 octobre 2010 « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté » en référence au caractère parfois forcé de ce statut. Il a rappelé que de plus en plus de personnes à la recherche d'emploi se retrouvent contraintes à accepter la situation d'indépendant ou se retrouvent dans une situation quasi-équivalente d'intérimaire/prestataire de services forcé.

<sup>24</sup> Mathias Maucher, SOLIDAR, lors de la conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010

(CES), et les représentations patronales au niveau européen ont souligné l'importance d'une collaboration entre les entreprises, les partenaires sociaux et les centres d'enseignement et de formations afin de concilier au mieux les parcours des personnes et les besoins sur le marché de l'emploi<sup>25</sup>.

Cependant, et comme le souligne Bruno Vandewijngaert du Fonds de Formation professionnelle de la Construction<sup>26</sup> « *accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi ne suffit pas* ». Une fois sur le marché du travail, les travailleurs peu qualifiés nécessitent un suivi particulier. Il est important de veiller à ce que les ouvriers aient la possibilité de se perfectionner grâce aux programmes de formation continue (également appelée **formation tout au long de la vie**).

Au delà de la formation, la première chose que les travailleurs attendent de leur emploi est que ce dernier leur permette de subvenir financièrement à leurs besoins et à ceux de leurs proches. La question de la **rémunération adéquate** est au cœur de nombreux débats européens aujourd'hui. Salaire minimum, revenu minimum : comment assurer qu'aucun travailleur ne vive en-dessous du seuil de pauvreté ? Ces questions se posent d'autant plus que la crise économique et la concurrence à l'échelle européenne tirent les salaires vers le bas et « *les employeurs recherchent des solutions innovantes pour diminuer le coût du travail* », rappelle Joëlle Milquet et qu'aujourd'hui, on ne compte pas moins de 8% de travailleurs pauvres en Europe.

---

<sup>25</sup> Accord-cadre européen du 25 mars 2010 sur des marchés du travail inclusifs européens

<sup>26</sup> Le Fonds de Formations professionnelles de la Construction (FFC) est une organisation paritaire qui régit la formation professionnelle des futurs ouvriers de la construction et des ouvriers actifs. Les formations sont proposées aux apprentis, aux demandeurs d'emploi mais aussi aux employés du secteur.

## Quatre questions à Henri Lourdelle, Conseiller à la Confédération Européenne des Syndicats

Quelle est la place des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté et quels sont les obstacles principalement rencontrés par les syndicats dans cette lutte ?

*La place et plus exactement le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre l'exclusion sociale se situent souvent en amont, c'est-à-dire en agissant sur les causes qui engendrent l'exclusion sociale et de la pauvreté. Or, l'une des causes premières est celle de l'exclusion du travail ou lorsqu'on y accède, de ne connaître que l'emploi précaire (Contrat à durée déterminée, temps partiel imposé, intérim, stages...) avec des salaires de misères ! Ainsi 30 millions de travailleuses et de travailleurs sont des « **travailleurs pauvres** », c'est-à-dire qu'ils (elles) ne peuvent pas vivre ni faire vivre, le cas échéant, leur famille avec leur salaire. 108 millions de femmes et d'hommes ont un travail précaire ! D'où la lutte de la Confédération Européenne des Syndicats et de ses organisations en faveur d'emplois qui soient durables avec des salaires qui permettent de vivre décemment !*

Quelles stratégies les syndicats mettent-ils en place afin de collaborer avec des organisations de la société civile pour lutter contre la pauvreté ?

*Ce qui est essentiel dans cette lutte contre la pauvreté, c'est que les syndicats et les organisations de la société civile partagent le même objectif : celui de faire reculer la pauvreté et de **lutter contre l'exclusion**, pas seulement chez les travailleurs (pour les syndicats), mais au profit de toutes et tous. Et qu'ils sensibilisent leurs membres, mais aussi le reste de la société à la poursuite de cet objectif. Certes, en fonction de leurs responsabilités, les unes agissent parfois plus en aval (pour apporter des réponses aux situations d'exclusion), et les autres plus en amont(en agissant plutôt sur les causes). Mais il y a également des « terrains » d'action communs, comme lorsqu'ensemble les uns et les autres se battent pour le développement et l'**accessibilité** à toutes et tous de **services de santé et/ou sociaux de qualité**... ou pour la mise en œuvre d'un revenu garanti à toutes et tous.*

Quelle est la plus-value d'une implication des syndicats à un niveau européen (à côté de la mobilisation nationale) dans la lutte contre la pauvreté ?

*L'implication des syndicats, mais aussi des organisations à un niveau européen n'est ni un « gadget », ni une « fuite en avant ». En effet, s'il n'y avait pas eu l'instauration en 2000 – impulsée par l'Union – d'un engagement des Etats membres avec la définition d'objectifs communs et de plans d'action pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale – ce que l'on appelle la « **Méthode Ouverte de Coordination** » – parlerait-on encore de cette question aujourd'hui, serait-elle encore à l'ordre du jour de « l'agenda européen », et par déclinaison, national ?*

*C'est aussi au niveau européen que les syndicats et les employeurs ont négocié à la fin de l'année dernière un **accord, dans le cadre du dialogue social** – accord à mettre en œuvre au niveau national et des entreprises – pour rechercher des solutions afin de permettre aujourd'hui à celles et ceux qui sont exclu(e)s du marché du travail d'y entrer !*

### **Un bilan en quelques mots ?**

*Il faut remettre la femme et l'homme au centre des préoccupations et de la construction européenne. Mais la concurrence est rude– pour ne pas dire parfois inégale – au niveau européen, comme au niveau national, en ces temps de crise et « d'orthodoxie » financière, celle-ci visant essentiellement à rassurer les marchés. Mais dans le même temps et grâce à cette année 2010, « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », la mobilisation s'est intensifiée au niveau de la société civile – organisations et syndicats– et les instruments existent, telle la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux incluse dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, pour rappeler cette exigence commune et de tenter d'atteindre cet objectif. Tel est également le sens de la grande mobilisation européenne (mais qui a aussi été déclinée dans plusieurs pays) que la Confédération Européenne des Syndicats a organisée le 29 septembre dernier et à laquelle plusieurs organisations de la société civile ont participé, et qui n'est qu'une suite à d'autres précédentes...*

*Il n'y a pas de fruits sans semences... Au travers de toutes ces initiatives, les semilles se font... Alors, il est possible d'espérer que pourra venir le temps de la récolte !*

**Henri Lourdelle**

**Conseiller CES**

## II. Le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté – moyens d'action

Les défis sont donc nombreux, mais les partenaires sociaux ont leur rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Si le syndicalisme est en déclin dans certains pays de l'Union depuis de nombreuses années, c'est peut-être aussi parce qu'il ne répond plus tout à fait aux besoins des citoyens qui sont à la recherche d'emplois décents, stables et justement rémunérés. Aujourd'hui, les représentants syndicaux ont pourtant en main des armes qui pourraient leur permettre de lutter pour les droits des salariés et plus généralement contre le phénomène des travailleurs pauvres et de la pauvreté.

### A. Renforcer les structures et les processus de coordination entre les acteurs

« *Le manque de coordination verticale et horizontale entre acteurs compromet l'implication (et son efficacité) des partenaires sociaux au processus d'élaboration et de gouvernance des politiques d'inclusion sociale* », a constaté Dalila Ghailani, Observatoire Social Européen<sup>27</sup>. A cet effet, l'Observatoire a proposé quelques mesures intéressantes<sup>28</sup> comme le soutien ou la mise en place de dispositifs permettant d'**optimiser la circulation et la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs, tant verticalement qu'horizontalement** ou encore une d'en assurer meilleure prise en compte.

Par ailleurs, il est ressorti des débats des semaines passées<sup>29</sup> la nécessité d'impliquer plus étroitement les acteurs à toutes les étapes de la mise en œuvre des politiques. L'OSE a pointé le caractère fondamental de la participation des partenaires sociaux à la définition des politiques sociales à mettre en œuvre, à l'évaluation des résultats de celles-ci et à la redéfinition des politiques le cas échéant.

---

<sup>27</sup> Conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010

<sup>28</sup> Les mesures ont été présentées par l'OSE lors de la conférence « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », le 20 octobre 2010

<sup>29</sup> Colloque organisé par le CNT en partenariat avec le Think Tank européen Pour la Solidarité, « Les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique », 22 octobre 2010, CNT Bruxelles ; Conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010 et Forum « Construire ensemble une société pour tous – Un cirque contre l'exclusion », 19 et 20 octobre Bruxelles.

## **B. La réappropriation de la MOC<sup>30</sup>**

On ne peut discuter du rôle des partenaires sociaux sans évoquer la Méthode Ouverte de Coordination (MOC). Le processus de la MOC doit redevenir le lieu privilégié de convergence. La Méthode Ouverte de Coordination constitue un outil essentiel permettant de coordonner les différentes approches stratégiques des Etats membres mais pourrait être améliorée de façon à accroître son efficacité. « *Il y aurait lieu de renforcer sa gouvernance* », a rappelé le Parlement Européen dans la résolution du 6 juillet 2010 sur les contrats atypiques<sup>31</sup>. L'OSE a récemment réaffirmé que les plans d'actions nationaux doivent redevenir une référence centrale dans la coopération entre les acteurs de différents niveaux<sup>32</sup>.

## **C. Impulser les stratégies de formations professionnelles**

On peut espérer voir les partenaires sociaux influents sur la question de la **formation continue** en entreprise, en école ou même en partenariats avec des établissements publics d'insertion sociale. A cet égard, la Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social du 6 juillet 2010 demande aux partenaires sociaux aux niveaux national et européen de soutenir les investissements dans les stratégies d'apprentissage liées aux exigences du marché. Déjà en 2002, les partenaires sociaux avaient négocié un cadre d'actions pour le Développement des Compétences et Qualifications, considérant la validation comme un objectif partagé et un domaine d'action prioritaire<sup>33</sup>.

De nombreuses initiatives allant en ce sens ont été présentées lors de la conférence qui s'est tenue à Bruxelles le 22 octobre 2010 au Centre National du Travail, « Les marchés du travail inclusifs : de la théorie à la pratique ». Le secteur de la construction en Belgique, à titre d'exemple, propose une stratégie de formation sectorielle régie par une organisation

---

<sup>30</sup> La Méthode ouverte de Coordination (MOC) a été créée dans le cadre de la politique de l'emploi et du processus du Luxembourg. Elle est définie comme un instrument de la Stratégie de Lisbonne (2000). La MOC fournit un nouveau cadre de coopération entre les Etats membres en vue de faire converger les politiques nationales pour réaliser certains objectifs communs. Dans cette méthode intergouvernementale, les Etats membres sont évalués par d'autres Etats membres (« peer pressure ») et le rôle de la Commission est limité à de la surveillance. Le Parlement européen et la Cour de justice sont presque complètement écartés du processus de la MOC. [http://europa.eu/scadplus/glossary/open\\_method\\_coordination\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/open_method_coordination_fr.htm)

<sup>31</sup> Résolution du Parlement européen sur les contrats atypiques, les parcours professionnels sécurisés, la flexicurité et les nouvelles formes de dialogue social, 6 juillet 2010, A. article 2

<sup>32</sup> Conférence organisée par l'Observatoire Social Européen dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, « Emploi et pauvreté : le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté », Square Brussels Meeting Centre, 20 Octobre 2010

<sup>33</sup> Confédération Européenne des Syndicats, <http://www.etuc.org/a/2997>

paritaire, le Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC). Cette stratégie permet de former des ouvriers de la construction au sein du secteur et permettre ainsi de lutter contre la pénurie de main d'œuvre. Les formations sont proposées aux apprentis, aux demandeurs d'emploi mais aussi aux employés du secteur. Toute entreprise qui cotise au FFC peut prétendre au fonds de formation régional et provincial<sup>34</sup>.

#### **D. Lutter contre les politiques à l'encontre des minima sociaux**

La marge de manœuvre des partenaires sociaux est finalement assez restreinte dans la lutte contre la pauvreté en général puisque leur rôle se limite théoriquement au marché du travail.

Mais il existe des défis plus larges dans la représentation des travailleurs au niveau européen. « *Lutter contre la pauvreté c'est aussi **s'opposer aux politiques qui créent de la pauvreté*** », rappelle Jozef Niemec de la Confédération Européenne des Syndicats. L'inclusion par le travail est une étape, mais il faut également veiller ce que tous les publics puissent avoir accès à des services fondamentaux de qualité en matière de santé, d'éducation et de transport. Et pour ceux qui n'ont pas de revenu, il est nécessaire que les autorités publiques assurent un revenu minimum adéquat pour permettre à ces personnes de revenir au plus vite sur le marché du travail. La question du logement est également un enjeu crucial. Avoir une adresse fixe et un logement de qualité sont en effet une condition essentielle quand il s'agit de revenir sur le marché de l'emploi, sur le plan administratif mais également en termes de santé physique et psychologique<sup>35</sup>.

Au delà de leur créneau d'action, les syndicats ont renouvelé leur volonté d'**influencer les politiques économiques et sociales** à tous les niveaux et particulièrement dans un contexte de sortie de crise. La crise économique a généré de la pauvreté, personne ne dira le contraire, et il existe un consensus quant à la nécessité de s'organiser autrement pour éviter une nouvelle crise. Les opinions divergent cependant sur la manière dont les Etats membres doivent sortir de la crise et les politiques qu'il faut privilégier. Les mesures d'austérité votées au printemps 2010 risquent non seulement de ralentir la croissance que les pays européens peinent à retrouver mais aussi d'augmenter les inégalités, d'autant plus si les politiques sociales sont les premières victimes des coupes budgétaires. « *Les propositions de gouvernance renforcée des Etats membres aux niveau des finances ne respectent pas les objectifs sociaux de l'Union européenne* », a mis en garde Jozef Niemec. En effet, la stratégie Europe 2020 prévoit l'application stricte du Pacte de Stabilité et de Croissance visant à

---

<sup>34</sup> Plus d'informations sur <http://ffc.constructiv.be/fr.aspx>

<sup>35</sup> *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Les cahiers de la Solidarité n°19, septembre, 2009, Think Tank européen Pour la Solidarité

limiter les déficits publics à 3% du PIB et a contraint les Etats membres à des plans d'austérité budgétaire.

Ce pouvoir de lobbying, propre aux syndicats, semble mieux fonctionner dans certains pays que dans d'autres. On observe en analysant les modèles belges et allemand que les partenaires sociaux parviennent réellement à défendre les droits des personnes qu'ils représentent lorsqu'ils sont associés dans le cadre de **négociations tripartites**. En effet, c'est en associant les pouvoirs publics, les entreprises et les salariés tout au long du processus de réflexion que l'on parvient à obtenir les propositions les plus consensuelles et adaptées à tous. Sans cette logique partenariale qui fait défaut à beaucoup de schémas de discussions nationaux, les partenaires sociaux n'auront jamais qu'un avis consultatif et ne pourront être réellement partie prenante des décisions prises.



## **Partenaires sociaux et lutte contre la pauvreté**

### ***Quelques bonnes pratiques européennes***

#### **Roumanie**

Des « comités de convention collective » pour lutter contre le travail au noir ont été mis en place. On y invite les syndicats à évoquer toute une série de questions particulières concernant la protection sociale et le droit au travail.

#### **Italie**

Depuis 2007, une Convention collective nationale a été promulguée pour les travailleurs à domicile et les domestiques, qui sont pour partie des migrants non déclarés. La convention collective définit les qualifications, les salaires minima, les horaires, les allocations de départ etc., qui doivent être respectés dans ce secteur. Les ONG italiennes ont quant à elles travaillé sur l'adéquation entre offre et demande de travail : leurs recherches ont finalement mis l'accent sur les besoins des travailleurs migrants dans le secteur de la construction, et des campagnes de communication ont été lancées pour y répondre.

#### **Allemagne**

Depuis août 2010, les travailleurs du secteur des soins de santé ayant une qualification reconnue bénéficient d'un salaire minimum. La question du statut des migrants qui ont une formation reconnue dans un autre pays mais pas en Allemagne fait débat quant à l'accès à ce salaire minimum.

#### **France**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) cherche à ouvrir l'accès à tous à la certification des compétences dans un contexte où elles ne sont pas suffisamment reconnues et où beaucoup de salariés occupent des emplois dépourvus de tout lien avec leur formation initiale. Le système fonctionne en cinq étapes : le choix de certification, la demande de validation, le dossier de validation, l'accompagnement du dossier de présentation devant le jury et enfin la notification du jury.

Au-delà d'être un vecteur de promotion sociale, la VAE est un outil de gestion des effectifs qui permet d'anticiper les départs à la retraite de toute une génération ou le manque de main d'œuvre par des recrutements en interne. C'est également un outil de fidélisation pour faire face au turnover dont souffrent les entreprises. L'entreprise peut optimiser ses coûts de formation et anticiper les licenciements économiques en facilitant le reclassement des salariés dans le cadre du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Info : [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

## Belgique

L'institution officielle de reconnaissance des acquis de l'apprentissage en Belgique francophone est le Consortium de validation des compétences<sup>37</sup>. Le Consortium et ses partenaires, les 5 opérateurs publics de formation (Bruxelles Formation, le FOREM Formation, la Promotion Sociale, l'IFAPME<sup>38</sup> et le SFPME<sup>39</sup>) travaillent de concert avec les partenaires sociaux des secteurs qui sont impliqués au niveau de la demande de métier, dans l'élaboration du référentiel de validation des compétences et l'agrément des centres de validation. Depuis 2004, la cellule exécutive du Consortium de validation des compétences a produit des référentiels de validation des compétences couvrant des métiers tant dans la construction que le secteur tertiaire, l'alimentaire, l'automobile, la chimie, la construction, le culturel, l'électricité, le non marchand, le secteur des emplois verts, le technique, les services aux personnes, etc. Les Titres de compétence associés à ces métiers ont valeur officielle. Ils sont remis au nom des trois gouvernements francophones (Région Wallonie, Communauté française et Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale). Ils n'ont toutefois pas de valeur certificative.

## Suède

Les syndicats ont ouvert un centre pour les migrants sans papiers pour les orienter notamment en cas de conflit avec les employeurs.

---

<sup>37</sup> Consortium de validation des compétences, Belgique francophone, <http://www.cvdc.be/fr/dispositif.html>

<sup>38</sup> Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises, <http://www.ifapme.be/?ID=75>

<sup>39</sup> Service Formation pour les Petites et Moyennes Entreprises – Commission Communautaire Française, <http://sfpme.pagesdor.truvo.be/>